

## ● Se diversifier en Amande - Grenade - Kaki - Pistache ?



Le Pass Agri Plantation du Conseil Régional d'Occitanie a pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles dans la plantation d'espèces de diversification afin notamment de leur permettre :

- d'accroître leur résilience face aux risques climatiques et/ou sanitaires,
- de sécuriser leurs débouchés en s'inscrivant dans des filières locales dynamiques à forte valeur ajoutée,
- de valoriser des friches et des terrains défavorables (montagne par exemple).

**Parmi les espèces éligibles au Pass Agri Plantation, on trouve en 2023, les PPAM, la châtaigne, le kaki, l'asperge, la pistache et le houblon.**

Afin de vous permettre de découvrir ces différentes cultures éligibles mais aussi d'autres cultures de diversification, nous vous proposerons une série de journées de formation thématiques (voir : pages 34, 35 : amande, grenade, kaki, pistache et pages 43, 44 : champignon, petits fruits rouges, raisin de table, houblon) ainsi que des journées techniques d'échanges de pratiques (voir pages 76 et 77).